

DELIBERATION

N° 2022-59

Objet : Annule et remplace la délibération n° 2022-39 du 31 mars 2022

Transformation du poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet en poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet

L'an deux mille vingt-deux, le 11 juillet à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SIRCC EPAGE Rivière Calavon-Coulon se sont réunis au Foyer rural de la Mairie de Goult, sous la présidence de M. Didier PERELLO

Délégués présents : 09

Secrétaire de séance : Gaëlle LETTERON

Etaient présents ;

Pour la **Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

M. Jacques MACHEFER – M. Gérard JUSTINESY – M. Yoann POBES

Pour la **Communauté de communes Pays d'Apt Luberon**

Mme Sylvie PEREIRA – M. Patrice FOURNIER - M. Mathias HAUPTMANN - Mme Gaëlle LETTERON – M. Didier PERELLO

Absents excusés :

M. Richard KITAEFF (CA LMV) – Mme Delphine CRESP PIROLA (CA LMV)

M. Roland CARLIER (CA LMV) – Mme Magali BASSANELLI (CA LMV)

M. Guy HONORAT (CA LMV) – M. Patrick SINTES (CA LMV)

M. Jean-Pierre HAUCOURT (CCPAL) – M. Alain CASTOR (CCPAL)

M. Thierry ESTELLE (CCPAL)

Assistaient également à la réunion :

Mme Christelle ROLLAND, Directrice du SIRCC

Mme Régine BOITIER, secrétaire comptable

M. Thomas RAMPAL, chargé de missions

M. Johan HOCHARD, chargé de missions

Dans le cadre de la procédure de la promotion interne, un agent a été proposé au grade d'agent de maîtrise, et son dossier a été retenu par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la FPT de Vaucluse en date du 14 juin 2022.

Afin de pouvoir le nommer, il est nécessaire de créer un poste correspondant à ce grade.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

Approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} octobre 2022 et en conséquence la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

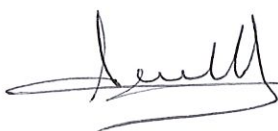
Approuve la rémunération de ce poste sur la base indiciaire correspondante,

Approuve la modification du tableau des effectifs,

Prévoit et inscrit les crédits correspondants au budget,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an susdits.



Le Président
M. Didier PERELLO



La secrétaire
Mme Gaëlle LETTERON